

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/07/17-03

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juillet 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

DÉCIDE :

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire (budget 2013)

Le cadre budgétaire et les éléments du Débat d'Orientation Budgétaire sont présentés en séance (cf. annexe).

Le conseil d'administration approuve la méthodologie de la mise en œuvre du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget de l'Université pour l'année 2013.

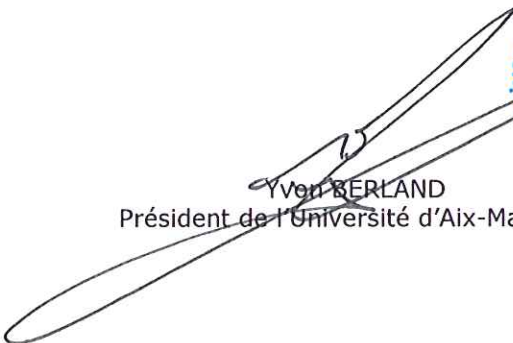
Cette délibération est adoptée par 24 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

Membres en exercice : 30

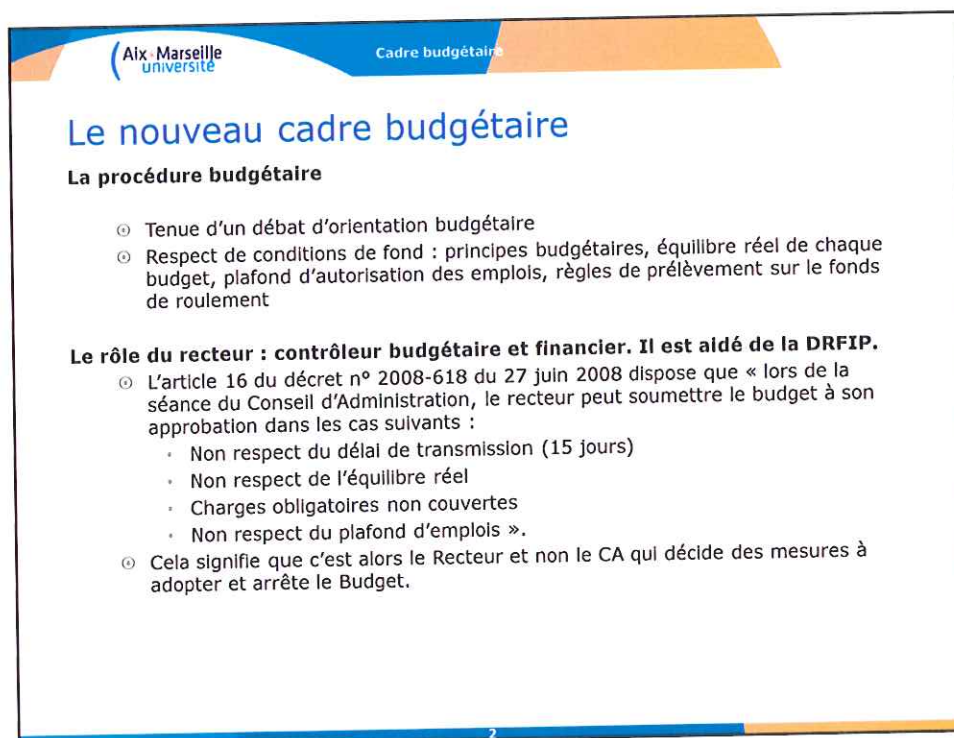
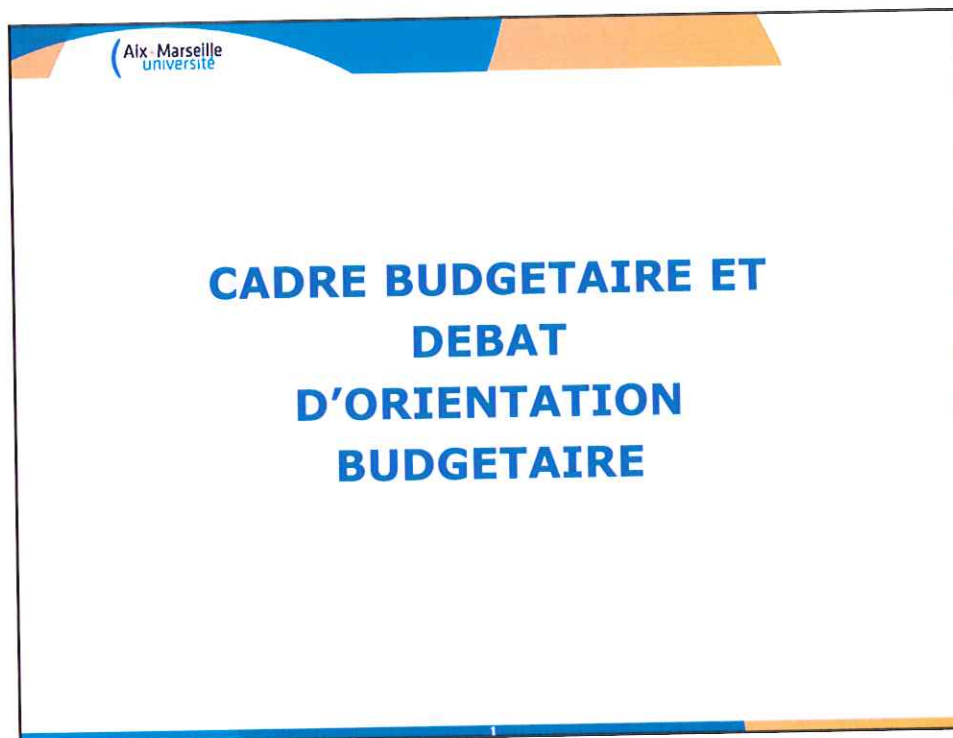
Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 17 juillet 2012



Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



Aix-Marseille université Cadre Budgétaire

L'équilibre réel

- ⊙ Trois conditions fixées par le décret 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies :
 - S'applique d'une part au compte de résultat prévisionnel et d'autre part au tableau de financement abrégé prévisionnel
 - S'apprécie sur la base des critères de sincérité et de soutenabilité des recettes et des dépenses
 - S'applique au budget primitif et à toutes les décisions budgétaires modificatives
- ⊙ Un prélèvement sur fonds de roulement peut être autorisé pour assurer l'équilibre réel :
 - compétence du conseil d'administration pour l'investissement
 - compétence du recteur pour les autres opérations

3

Aix-Marseille université

La sincérité et la soutenabilité budgétaire

« [la soutenabilité budgétaire] consiste en l'adéquation des projets de dépenses ... aux capacités d'engagement et droits de paiement qui sont notifiés [à l'établissement] ou qui sont susceptibles de lui être délégués dans le futur. Elle mesure la capacité [de l'établissement] à honorer les engagements qu'il entend souscrire »

Les conditions :

- ⊙ s'apprécie par rapport à un objectif de moyen ou long terme et à des évolutions économiques : carte de formations, politique de recherche, politique de ressources humaines, politique immobilière
- ⊙ se vérifie en s'assurant que les engagements des années antérieures (couverture des dépenses obligatoires) sont financés en priorité et que les moyens nouveaux en termes d'engagement ne créeront pas une charge future disproportionnée par rapport à ses moyens
- ⊙ prend appui sur une programmation pluriannuelle

4

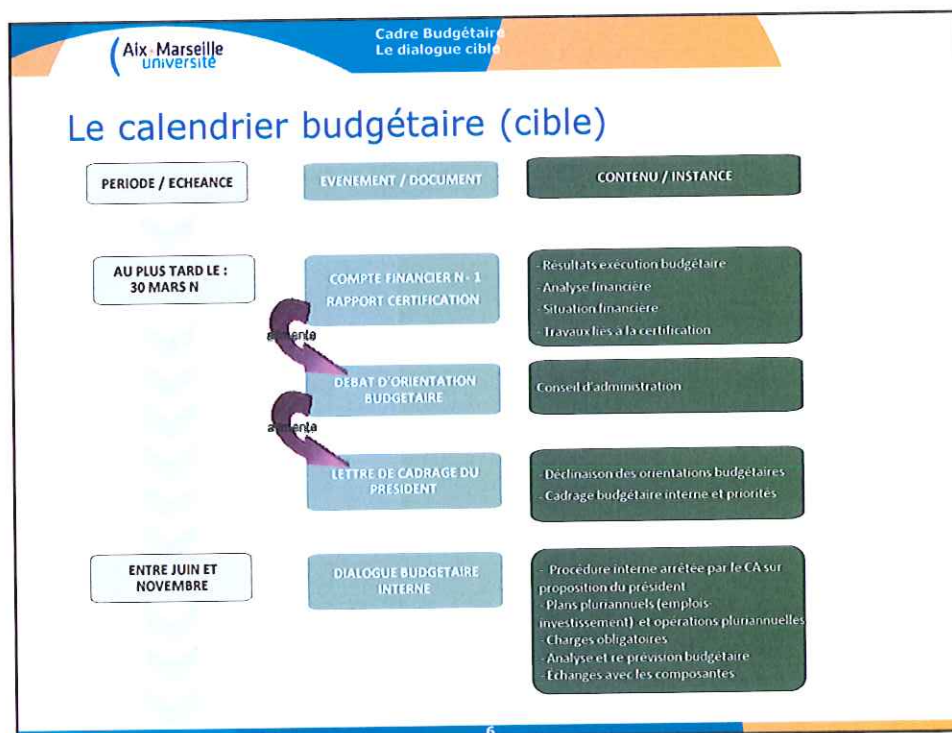
Aix-Marseille université

Le texte fondateur

Une politique en matière financière et d'allocation des moyens supportant la politique d'un établissement qui assume totalement des Responsabilités et Compétences Elargies

- ① Mobiliser les marges de manœuvre financières au profit des missions fondamentales que sont les activités de formation et de recherche en fonction des priorités d'Aix-Marseille
- ② Élargir le périmètre du dialogue de gestion en limitant les crédits fléchés aux composantes
- ③ Allouer une part des crédits en fonction des projets et de la performance
- ④ Mettre en place des mécanismes budgétaires responsabilisant les composantes sur leur offre de formation
- ⑤ Associer les directeurs de département de formation au dialogue budgétaire
- ⑥ Associer les doyens au dialogue avec les unités de recherche

5





Cadre Budgétaire (cible)

La lettre de cadrage

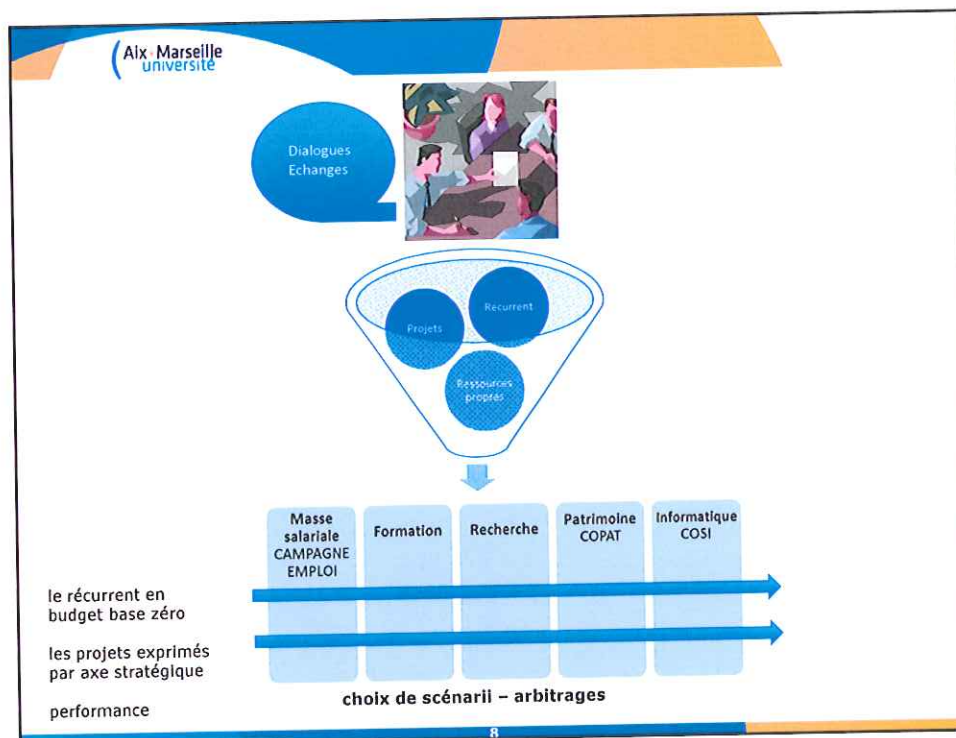
Objet :

- ① permettre au président de décliner, au sein de l'établissement, la stratégie et les orientations arrêtées par le conseil d'administration

Contenu :

- ① présentation des priorités du et des exercices à venir et leur traduction financière en référence au projet d'établissement ;
- ① analyse des exécutions budgétaires précédentes ;
- ① prise en compte des engagements contractés par l'établissement et notamment ceux à caractère pluriannuel ;
- ① cadrage des moyens de l'établissement présentant l'évolution prévisible des recettes ;
- ① et complété par des annexes techniques ...

Destinataires : l'ensemble des acteurs participant à l'élaboration budgétaire



Aix-Marseille université

Comment : les acteurs, les outils

Une conférence budgétaire par UFR, institut, Ecole

- VP CEVU
- Directeurs composante
- Directions support (DRH, DOSI, DPIL, DAF, DPCG)
- VP CS

Outils :

- des Grilles préparatoires reprenant pour chaque composante :
 - ✓ Le récurrent
 - ✓ Les projets
 - ✓ Les ressources propres
 - ✓ Les consommations des années antérieures
- Les objectifs et indicateurs : ils permettront l'attribution de bonus de performance

9

Aix-Marseille université

Cadre Budgétaire (cible)

Comment : les acteurs, les outils

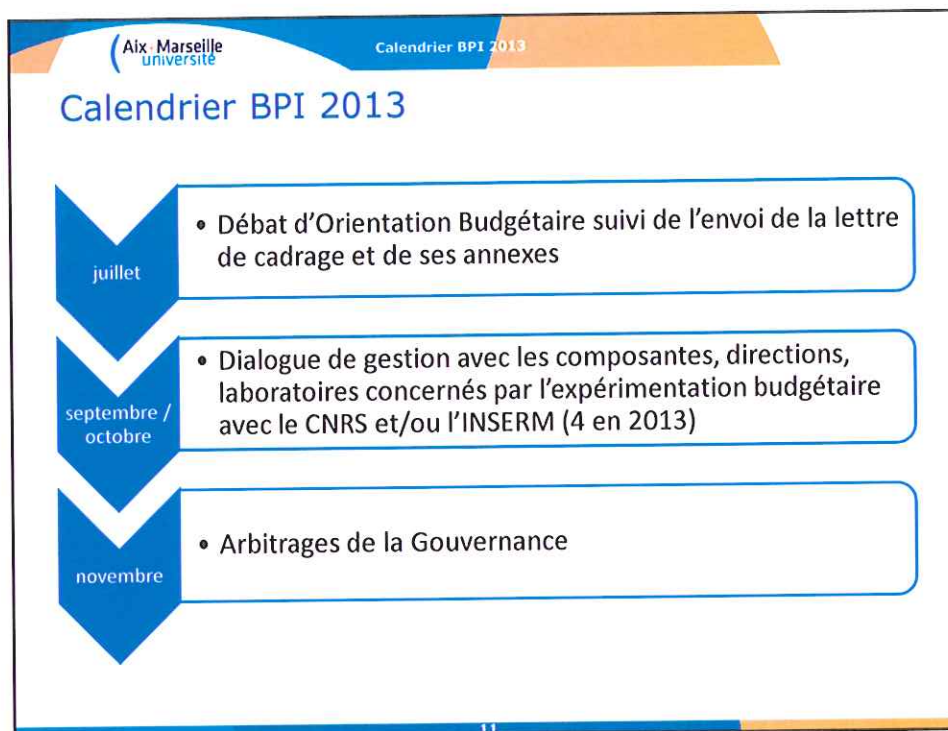
Une conférence budgétaire par service commun

- VP fonctionnels et VP délégués
- Directeurs des services communs
- Directions support (DRH, DOSI, DPIL, DAF, DPCG)
- Chargés de mission

Outils :

- des Grilles préparatoires reprenant pour chaque composante :
 - ✓ Le récurrent
 - ✓ Les projets
 - ✓ Les ressources propres
 - ✓ Les consommations des années antérieures
- Les objectifs et indicateurs : ils permettront l'attribution de bonus de performance

10



Aix-Marseille université

Combien : les ressources à distribuer

Ressources Etablissement	Ressources Propres composantes
Dotation SYMPA Contrat pluriannuel (d'établissement) Droits nationaux Intérêts des placements financiers Fonds de roulement : prélèvement éventuel	Formation continue Taxe d'Apprentissage Droits des DU

12

Débat d'Orientation Budgétaire

Evolution entre BPI 2012 / BPI 2013 :

Le BPI 2013 ne sera pas encore représentatif du budget cible d'AMU, mais comprendra néanmoins des évolutions par rapport au BPI 2012.

⊙ **Elaboration :**

- le BPI 2012, élaboré sous l'autorité du recteur, administrateur provisoire d'AMU, a été construit sur la base du BPI 2011 de chaque université.
- aucun Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'a été conduit car le Recteur, administrateur provisoire d'AMU nommé fin août 2011, souhaitait que le premier budget d'AMU soit un budget technique et non politique.
- le BPI 2013 sera élaboré conformément aux décisions de la Gouvernance, après la tenue d'un DOB.
- toutes les composantes et directions seront reçues par le Président et l'équipe administrative et échangeront dans le cadre de ce dialogue de gestion,
- les pratiques antérieures de chaque périmètre seront harmonisées. Cependant, si cette homogénéisation a des incidences sur l'organisation des services, les pratiques actuelles seront maintenues à titre transitoire, dans l'attente de la réorganisation des services (ex: *extension de la gestion des fluides par la DPIL à tout AMU : implique un transfert de charge des composantes vers la DPIL / l'harmonisation budgétaire interviendra concomitamment à la réorganisation administrative*).

13

Débat d'Orientation Budgétaire

⊙ **Notification des dotations :**

- Le BPI 2012 a été notifié selon des formats différents, en fonction des pratiques de chaque périmètre,
- les composantes, directions ou services impactés par la fusion ont reçu deux ou trois courriers et ont dû agréger les montants notifiés,
- en 2013, dans la continuité des travaux préparatoires de la DBM 1 de 2012, la notification de la dotation sera unifiée et homogénéisée

14



Aix-Marseille
université

Débat d'Orienta**tion** Budgétaire

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- ⑥ Le Débat d'Orienta**tion** Budgétaire (DOB) est l'une des nouveautés apportée par le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.
- ⑥ *Article 11 : le budget est élaboré sous l'autorité du président, conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'établissement.*
- ⑥ A cette fin, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés.
- ⑥ La teneur du DOB sert de référence pour élaborer la lettre de cadrage, qui reprend les orientations arrêtées lors de cette phase d'échanges.

15



Aix-Marseille
université

Débat d'Orienta**tion** Budgétaire

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

⑥ **rappels du Fonds de Roulement d'AMU au 1^{er} janvier 2012 :**

En M€	FdR brut au 31.12.2011	FdR mobilisable au 31.12.2011	PFR DBM n°1	Solde FdR brut Post DBM n°1	Solde FdR Mobilisable Post DBM
AMU	61,5	38	5,46	56	32,5

Rappel seuil prudentiel : un mois de dépenses de masse salariale OU six mois de dépenses de fonctionnement, soit **40 M€**

16

Aix-Marseille université
Débat d'Orientation Budgétaire

Eléments de contexte :

- ① **Contexte national :**
 - absence de visibilité sur la dotation définitive du MESR en crédits et en emplois (collectif budgétaire en cours d'élaboration, avec annonce de suppression d'emplois non enseignant, y compris dans les ministères préservés),
 - absence de visibilité sur la dotation 2013 qui sera allouée à AMU (quid du plan réussite en licence dont le terme était fixé au 31.12.2012, de la prise en compte des financements afférents à la masse salariale, tel que le GVT, la hausse de l'indice minimum fonction publique, de la prise en compte de l'excédent d'initialisation dans la dotation SYMPA, etc.),
 - mise en œuvre de la loi SAUVADET,
- ② **Contexte d'AMU :**
 - une exécution 2012 dégradée en raison :
 - des dépenses de masse salariale sous-évaluées dans le budget primitif (P1) (la budgétisation initiale est sous calibrée par rapport aux constatations actuelles, y/c sur les HCC),
 - de nombreux reports de charges essentiellement sur le périmètre P1, provisionnés pour partie seulement,
 - des surcoûts induits par la fusion :
 - la réalisation à venir des mesures d'harmonisation RH entre les périmètres, notamment en matière indemnitaire,
 - la réalisation à venir des mesures d'harmonisation du SCASC,

17

Aix-Marseille université
Débat d'Orientation Budgétaire

- divers (achat licences Oracle Campus Wide, sécurisation serveurs AMU, surcoût documentation électronique, brevets recherche, etc.).
- un rythme de dépenses important (pour mémoire, en 2011, les dépenses consolidées des 3 périmètres ont été supérieures de plus de 5 M€ au montant des recettes consolidées),
- le niveau de la trésorerie d'AMU au 30 juin 2012/30 juin 2011 (-15 M€),
- la nécessité d'opérer un prélèvement sur le fonds de roulement au titre des contrats de recherche, afin d'ouvrir en 2012, les crédits que l'ordonnateur peut décider de **reporter** (sur P1, seuls les contrats ANR ou européens étaient gérés en Ressources affectées, induisant des reports de droit. Or certains contrats ont donné lieu à la perception de crédits apportés par les collectivités ou d'autres financeurs, pour lesquels nous devons justifier de dépenses réalisées, faute de quoi AMU devrait rendre les crédits obtenus. Dans ce cas, et ce cas seulement, après arbitrages, il pourra être décidé d'ouvrir des crédits afin d'éviter d'avoir à les reverser aux financeurs).
- la poursuite de certaines opérations immobilières déjà engagées (CPER, FEDER, mise en sécurité notamment).

18

Aix-Marseille université Débat d'Orientations Budgétaires

Objectifs durant l'exercice 2013 :

Augmenter les ressources propres de l'université, maîtriser les dépenses.

- ⊙ **Recettes :**
 - développer les ressources propres (taxe d'apprentissage, formation continue, prestations de recherche),
 - renforcer et sécuriser le suivi des subventions allouées par les collectivités en veillant à demander leur versement, produisant les justificatifs dans les délais impartis, respectant les conditions et les délais d'utilisation exigés par les financeurs,
 - demander collectivement (en collaboration avec tous les établissements RCE), le financement par l'Etat des mesures découlant de sa politique, notamment en matière salariale (hausse de l'indice minimum de la fonction publique, dispositif Sauvadet, GVT solde, transfert des crédits de bourses du CROUS vers l'établissement, etc.).
- ⊙ **Dépenses :**

la maîtrise des dépenses doit porter sur **3 axes** :

 - ▶ Principal levier : **la masse salariale** (qui représente 75% du budget d'AMU).
 - Nécessité de maîtriser son évolution, via une gestion rigoureuse des emplois mais également des crédits (heures et cours complémentaires, heures supplémentaires, vacations, etc.).

19

Aix-Marseille université Débat d'Orientations Budgétaires

- En effet, en 2012, les dépenses de masse salariale d'AMU seront supérieures à la budgétisation initiale car la dérive structurelle constatée sur U1 en 2011 perdure.
- **a) poursuivre le plan d'économie mis en place en 2011 par l'université de Provence**, en collaboration avec les services du rectorat,
 - gel d'emploi BIATSS (66 emplois),
 - gel d'emplois d'enseignants (50 emplois), mais en fait :
 - 2011/2012 : utilisés pour les ATER,
 - 27 emplois enseignants-chercheurs ouverts au concours 2012, avec nomination au 1^{er} septembre 2012, ce qui va entraîner une augmentation des dépenses.
 - ajustement de l'effectif d'ATER,
 - remplacement des invitations de chercheurs par des indemnités « per diem ».
- **b) autres mesures portant sur la MS :**
 - **Proposition** : engager dès à présent, dans le cadre du CEVU ou au sein d'une commission ad hoc, une réflexion globale sur les HCC au sein de l'université (ce poste de dépenses représente plus de 17 M€).
 - **Proposition** : actionner des leviers tels que le décalage dans le temps, dans la mesure du possible, de certains recrutements. Pour les enseignants-chercheurs, certains des supports devenus vacants pourront être pourvus par des ATER en lieu et place des PR ou des MCF partants, si le besoin en enseignement le nécessite,

20

Aix-Marseille
université

Débat d'Orientation Budgétaire

- L'objectif de ces différentes propositions est de réaliser des économies structurelles permettant d'assurer une diminution de la Masse Salariale de l'université, tout en répondant à l'engagement pris par la Gouvernance en matière de préservation de l'emploi (*il ne sera mis fin à aucun contrat des personnels actuellement en poste – hors remplacements temporaires*).
- **Proposition :** mettre en place une commission pour évaluer, à partir d'un ensemble de critères, les taux d'encadrement des différentes composantes,

► **des économies sur les dépenses de fonctionnement.**

- **Proposition :** demander à la DPCG, la DAF et la direction de l'audit interne, de proposer des pistes d'économies (téléphonie y compris téléphonie mobile, parc automobile, fournitures de bureau et de consommables, etc.),
- **Proposition :** édicter une charte des bonnes pratiques communes et à partager au sein de l'université, énonçant les principes à mettre en œuvre dans les services et composantes (généralisation des photocopieurs collectifs et abandon des imprimantes destinées à quelques usagers uniquement, rappeler que chacun doit éteindre la lumière, la climatisation, le radiateur, le ventilateur, lorsqu'il quitte définitivement une pièce, etc.).

► **des économies sur les dépenses d'investissement.**

- **Proposition :** poursuivre les opérations Immobilières en cours, les opérations CPER ou avec un financement FEDER et les travaux de mise en sécurité, mais ne lancer aucune autre opération nouvelle en 2013.

21